



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de CLERMONT

MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'Église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 E-mail : contact@etouy.fr

Réunion du Conseil Municipal du 13 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 février 2026 à 18h30 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, LEGUEN, CARETTE, MONTEL-MARQUIS, WICART-FORSTER, DEGOURNAY, FLOURY, BEEUWSAERT, SARAZIN ;

Désignation du secrétaire de séance

Mme DAMETTE est élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2025

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- **Syndicat d'Energie de l'Oise : desserte en électricité 457 rue de l'Eglise en technique souterraine ;**
- **Elections municipales : tableau des permanences ;**
- **Point sur les travaux d'assainissement ;**
- **Assainissement des bâtiments communaux ;**
- **Ajustement du poste d'agent d'entretien ;**
- **Questions diverses ;**

1- Syndicat d'Energie de l'Oise : desserte en électricité 457 rue de l'Eglise en technique souterraine

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. RANDON, Maire.

- Vu le Code de l'Urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la Commune ;
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le 457 rue de l'Eglise ;
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 7 janvier 2026 s'élevant à la somme de **60 190,89 €** euros (valable 3 mois) ;

- Vu le montant prévisionnel de la participation de **l'UCAC de 30 471,64 € euros (avec PCT)** ;
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 février 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité 457 rue de l'Eglise en technique souterraine ;
- Prend acte que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux ;
- Acte que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint ;

2- Elections municipales : tableau des permanences ;

8H00 – 10H30	10H30 – 12H30	12H30 – 15H00	15H00 - 18H00
Mme Maryline DAMETTE	Mme Karine MATHYS-SARAZIN	M. Thierry LEGUEN	M. Alain RANDON
M. Éric DEGOURNAY	Mme Charline WICART-FORSTER	M. Hervé SARAZIN	M. Sébastien CARETTE
M. Jean-Luc BEEUWSAERT	M. Julien MONTEL-MARQUIS		
Mme Patricia FLOURY			

3- Point sur les travaux d'assainissement ;

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'assainissement collectif se déroulent conformément au planning et progressent de manière satisfaisante.

L'entreprise EIFFAGE est actuellement en charge de la réalisation d'un ralentisseur sur la voie communale entre la D55 et la D151, afin de canaliser les eaux vers le bassin de rétention. Elle interviendra ensuite rue Saint-Martin jusqu'au giratoire rue de l'Eglise, puis sur une partie de la rue de Crèvecœur ainsi que rue Étienne Lejeune.

La société BARRIQUAND poursuivra les travaux rue Saint-Martin et assurera également la pose des cadres.

Enfin, les travaux prévus rue de l'Église se dérouleront au cours des mois de juillet et août, afin d'éviter toute gêne pour l'école.

4- Assainissement des bâtiments communaux ;

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la tenue d'une réunion avec la Communauté de Communes du Clermontois concernant le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif.

Compte tenu du coût estimatif de cette opération, Monsieur Le Maire indique qu'il conviendra de solliciter des aides financières, notamment au titre du Fonds de concours de la Communauté de Communes du Clermontois ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau.

5- Ajustement du poste d'agent d'entretien ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, au réaménagement du temps de travail du poste d'agent d'entretien annualisé. Actuellement fixé à 22 heures hebdomadaires annualisées, ce poste pourra être porté, éventuellement, jusqu'à 35 heures par semaine.

6- Questions diverses ;

Monsieur DEGOURNAY informe le Conseil Municipal s'être rendu à une réunion de chantier relative au projet d'assainissement collectif. A cette occasion, le maître d'œuvre a proposé d'organiser une visite pédagogique du chantier à destination des élèves de CM1/CM2, afin de leur faire découvrir les travaux en cours sur la Commune.

Madame MATHYS-SARAZIN annonce au Conseil Municipal que la Fête de la Saint-Patrick se tiendra le samedi 21 mars 2026, dans la salle communale.

Monsieur LEGUEN indique au Conseil Municipal de l'abattage du sapin, situé la rue de la Fontaine aux Bois, est programmé pour le lundi 16 février 2026.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h36.